

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 20 mai 2020 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
- M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
- Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
Mme Sylvie Papillon, mairesse suppléante de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Ouverture de la séance

À 10 h 31, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.*

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CA-2020-0236

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0237

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 mai 2020

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 mai 2020, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2020-0238

Protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.2 du *Fonds chantiers Canada-Québec* – dossier 807075 relatif au projet de construction du Centre de glaces de la Ville de Québec - **GI2020-007 (Ra-2194)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la signature du protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.2 du *Fonds chantiers Canada-Québec* – dossier 807075 relatif au projet de construction du Centre de glaces de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0239

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de pièces de plomberie industrielles et d'articles divers pour les usines de traitements des eaux (Appel d'offres public 64649) - AP2020-231 (Ra-2196)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Solutions Industrielles HB*, le contrat pour la fourniture de pièces de plomberie industrielles et d'articles divers pour les usines de traitements des eaux, pour une somme de 396 617,67 \$ (plus TPS et TVQ applicables), de la date d'adjudication au 15 septembre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 64649 et aux prix unitaires de sa soumission du 10 mars 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0240

Renouvellement du contrat de licences d'utilisation des produits ESRI (Dossier 43283) - AP2020-245 (CT-2453196) — (Ra-2196)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

1° le renouvellement du contrat de licences d'utilisation des produits *ESRI*, adjugé à *ESRI Canada Limitée*, pour une période de trois ans, du 15 février 2020 au 14 février 2023 (dossier 43283), pour un montant de 1 377 765 \$ (plus TPS et TVQ applicables), réparti en trois versements annuels de la façon suivante, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes :

- 459 255 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour la 1^{ère} année;
- 459 255 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour la 2^e année;
- 459 255 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour la 3^e année;

2° le directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant, à signer ledit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0241

Adjudication d'un contrat pour le contrôle de la végétation sur les terrains et aménagements publics – 2020 à 2022 (Appel d'offres public 73371) - AP2020-317 (Ra-2196)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Un Poney dans ta cour*, le contrat pour le contrôle de la végétation sur les terrains et aménagements publics – 2020 à 2022, de la date d'adjudication au 31 octobre 2022, pour une somme estimée à 119 580 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73371 et aux prix unitaires de sa soumission du 20 avril 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0242

Entente d'union entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative au contrat pour l'acquisition regroupée de sel de déglçage – saison 2020–2021 (Appel d'offres public 73620) - AP2020-263 (Ra-2197)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente d'union entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative à l'acquisition regroupée de sel de déglçage – saison 2020–2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service des approvisionnements à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0243

Entente de gré à gré entre la Ville de Québec et Larouche remorquage inc., relative au service de fourrière à vocation municipale et centre d'expertise (Avis d'intention 73616) - AP2020-288 (Ra-2197)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente de gré à gré entre la Ville de Québec et *Larouche Remorquage inc.*, relative au service de fourrière à vocation municipale et centre d'expertise, pour la période

du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2025, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

2° de désigner *Larouche Remorquage inc.* à titre de fourrière de véhicules routiers, à l'exception de toute autre, aux fins des articles 209.1 et suivants du *Code de la sécurité routière* (RLRQ c C-24.2);

3° d'autoriser le directeur du Service de police à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0244

Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Entrepreneuriat technologique à valeur ajoutée et à soutenir des entreprises en innovation et en exportation dans les secteurs prioritaires et stratégiques* - **DE2020-101 (CT-DE2020-101) — (Ra-2197)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

1° d'approprier une somme maximale de 792 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Entrepreneuriat technologique à valeur ajoutée et à soutenir des entreprises en innovation et en exportation dans les secteurs prioritaires et stratégiques*;

2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 792 000 \$, dans le cadre de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0245

Permission d'occupation, à des fins municipales, d'un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie des lots 2 172 115, 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126 à 2 172 128, 2 172 133 à 2 172 138 et deux parties du lot 2 172 129, tous du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2020-109 (Ra-2197)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de la permission d'occupation d'un immeuble appartenant à *Sa Majesté la Reine du chef du Canada*, lequel immeuble est connu et désigné comme étant une partie des lots 2 172 115, 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126 à 2 172 128, 2 172 133 à 2 172 138 et deux parties du lot 2 172 129, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie globale et approximative de 2 914,5 mètres carrés, pour bonnes et valables considérations, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite permission d'occupation et, plus spécifiquement, aux conditions prévues aux articles 5, 6, 7 et 10, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la *Loi sur le ministère du Comité exécutif* (RLRQ c M-30);
- 2° la demande au gouvernement du Québec d'adopter un décret d'autorisation relatif à ladite permission d'occupation, selon les dispositions de la *Loi sur le ministère du Comité exécutif* (RLRQ c M-30);
- 3° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ladite permission d'occupation.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0246

Bail entre la Ville de Québec et 9342-1964 Québec inc., relatif à la location d'espaces situés au 4155, chemin de la Plage-Jacques-Cartier – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2020-111 (Ra-2197)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue à 9342-1964 Québec inc. des espaces situés au 4155, chemin de la Plage-Jacques-Cartier, pour une période de 10 ans, débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2029, pour un loyer annuel total de 33 500 \$ la première année, plus les taxes applicables. Pour les années subséquentes, le loyer annuel total sera indexé annuellement de 2 %, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0247

Appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* pour des travaux de compétence d'agglomération - VC2020-003 (Ra-2197)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 108 750 \$ à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* afin de réaliser les travaux de nettoyages supplémentaires dans les rues avoisinantes du secteur des carrières Louis-XIV et Pierre-Bertrand de compétence d'agglomération.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0248

Programmation finale de travaux et son envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018* - IN2020-011 (Abrogée par CA-2020-0290) (Ra-2197)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° de s'engager à respecter les exigences du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*, qui s'appliquent à la Ville;
- 2° de s'engager à être seule responsable et de dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- 3° d'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de ladite programmation finale de travaux jointe au sommaire décisionnel;
- 4° de s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- 5° de s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à ladite programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

6° d'attester que ladite programmation finale des travaux comporte des travaux admissibles au 31 décembre 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0249

Nomination des administrateurs au conseil de l'*Office du tourisme de Québec* - OT2020-003 (Ra-2197)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de nommer, à titre d'administrateurs au conseil de l'*Office du tourisme de Québec*, pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois pour la même durée, les personnes suivantes :

- monsieur Jean-François Côté;
- monsieur Claude Choquette.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0250

Convention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relative à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* pour le projet du *Centre de biométhanisation des matières organiques* - PV2020-007 (Ra-2197)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relative à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC), pour le projet du *Centre de biométhanisation des matières organiques* (CBMO), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0251

Renouvellement du recueil des *Conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec* 2019–2023 - RH2020-373 (Ra-2197)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° de renouveler le recueil des *Conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec* 2019–2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° de mandater le Service des ressources humaines pour qu'il modifie ledit recueil, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire;
- 3° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0252

Création d'un excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains à des fins de logement social et appropriation d'un montant à même cet excédent affecté - FN2020-023 (CT-FN2020-023) — (Ra-2198)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu:

- 1° d'autoriser la création d'un excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains à des fins de logement social et le virement d'un montant de 15 000 000 \$ à cet excédent provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté d'agglomération au 31 décembre 2019;
- 2° de créer la fiche PIQ 2038030–A *Acquisition de terrains – projets de logement social*, pour hausser le niveau de réalisation du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement d'un montant de 15 000 000 \$, réparti comme suit :
 - 3 000 000 \$ pour l'année 2020;
 - 6 000 000 \$ pour l'année 2021;
 - 6 000 000 \$ pour l'année 2022;
- 3° d'approprier un montant de 15 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté pour l'acquisition de terrains à des fins de logement social afin de constituer une réserve foncière pour l'acquisition de terrains à ces fins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Confirmation du titre et du niveau d'emploi pour le poste créé de directeur adjoint à l'Office du tourisme de Québec et promotion de madame Alexandra Harvey-Devault (ID. 012698) - RH2020-365 (CT-RH2020-365) — (Ra-2198)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° de confirmer le titre et le niveau d'emploi pour le poste créé de directeur adjoint (poste no 45814) à l'Office du tourisme de Québec, à la classe 3 de l'échelle de traitement du personnel de direction, conformément aux *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*;
- 2° de promouvoir madame Alexandra Harvey-Devault (ID. 012698), employée permanente, à l'emploi de directrice adjointe, classe 3 (poste no 45814), à l'Office du tourisme de Québec, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant de 11 000 000 \$ au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1343, et dépôt du projet de règlement - PA2020-034 (Ra-2198)

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant une dépense de 11 000 000 \$ à être versée au Fonds de développement du logement social de Québec, constitué par la ville, afin de permettre la réalisation des logements autorisés par la Société d'habitation du Québec sur le territoire de l'agglomération.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée, remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Modification de la fiche PIQ 2038012-A – Appropriation de 1 100 000 \$ au fonds général de l'agglomération - PA2020-034 (Ra-2198)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

1° de modifier la fiche PIQ 2038012–A pour hausser le niveau de réalisation d'un montant de 1 500 000 \$ du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, réparti comme suit :

- 500 000 \$ pour l'année 2020;
- 1 000 000 \$ pour l'année 2021;

2° d'approprier un montant de 1 100 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue au Règlement R.A.V.Q. 1343. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

CA-2020-0256

Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre de la partie d'une stratégie de développement durable relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1340 - PA2020-025 (Ra-2194)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre de la partie d'une stratégie de développement durable relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1340.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

La séance ayant été tenue sans la présence du public, aucune question n'a été posée.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 42.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ir